

Lieux d'accueil

SAVS à BREST

Bâtiment 2-3, 1er étage
3 rue Édouard Belin
29200 BREST

Tram Ligne A : Arrêt Eau Blanche

SAVS à QUIMPER

Bâtiment K-NORD
64 avenue de Kéradennec
29000 QUIMPER

Bus ligne C1/C2 : Arrêt C. DERVEN

Modalités d'accueil - Horaires

- Avec un professionnel : du **lundi au vendredi** sur rendez-vous.
- Accueil téléphonique : du **lundi au jeudi** de 09.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.00 ; le **vendredi** de 09.00 à 12.00.
- L'accès au service est **gratuit**.
- Pour s'inscrire, **contacter le secrétariat au 02 98 83 77 99**

Capacité d'accueil

Le service dispose d'un agrément de **55 places** réparties sur les territoires de Brest (40) et Quimper (15).

Ces places sont financées avec le soutien de :



SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Pour personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Bâtiment 2-3, 1er étage
3 rue Édouard Belin
29200 BREST
Tél : 02 98 83 77 99

Mail : secretariat.domicile@lesgenetsdor.org



BREST



QUIMPER

Public et missions

Le service accompagne des adultes (20 ans et plus) bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

Il a pour mission d'aider et de **soutenir** la personne dans les différents domaines de sa vie personnelle, professionnelle et sociale, dans une recherche constante **d'autonomie**.

Avec l'accord de la personne, les intervenants **coordonnent** leurs actions avec les partenaires du milieu ouvert : organismes sociaux, administratifs, de santé, du logement, mandataires judiciaires, employeurs, structures culturelles et de loisirs, centres de formation etc.

Accès au service

La personne doit bénéficier d'une notification **d'orientation vers un SAVS** et de la **Reconnaissance Qualité de Travailleurs Handicapés** (RQTH) délivrée par la CDAPH.

L'équipe du SAVS

L'équipe du SAVS est composée de chargés d'accompagnement social, d'un chargé d'insertion professionnel et est encadrée par la Direction du Pôle des Services du Domicile.

L'éthique de l'accompagnement

L'adhésion de la personne à la démarche d'accompagnement est essentielle.

Une relation de **confiance** et un **respect mutuel** sont nécessaires à la collaboration pour la réussite du projet individuel.

La **confidentialité** est à la base du travail des intervenants et ils y accordent une vigilance particulière.

Les modalités d'accompagnement

L'accompagnement par le service est **libre, volontaire et individualisé**. Il peut prendre la forme d'entretiens individuels et/ou d'actions collectives et d'appui aux démarches extérieures ;

Les rencontres peuvent avoir lieu **au bureau, au domicile**, ou dans les **locaux d'un partenaire extérieur**, à un rythme adapté aux besoins et aux demandes de la personne.

Dès que l'admission au service est validée, la personne signe un **Document Individuel de Prise en Charge** qui fixe le cadre de l'intervention et formalise son démarrage.

La personne se verra ensuite proposer d'élaborer un **Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)** basé sur une analyse conjointe de ses ressources et de ses attentes en matière de projet de vie personnelle, sociale et professionnelle.

La **durée d'accompagnement** par le service varie en fonction du projet, des demandes et des besoins de la personne.

L'accompagnement peut **prendre fin** à tous moments à la demande de la personne, d'un commun accord, et sous certaines conditions, à la demande du service.

Les prestations

Les domaines d'intervention du SAVS diffèrent selon les capacités et les besoins individuels d'accompagnement. Les prestations des professionnels peuvent concerner :

- Les démarches administratives
- La prévention et l'accès à la santé
- La gestion du budget
- Le développement de la vie sociale
- Le maintien dans la vie professionnelle
- La gestion de l'habitat, l'entretien du logement
- L'accès aux loisirs